

Compte-rendu de la journée d'étude

« Bibliothèques d'archives et bibliothèques publiques, main dans la main »

Jeudi 07 décembre 2017 aux Archives nationales (site de Paris)

Une journée placée sous le signe de la coopération

Le groupe métier Bibliothèques d'archives (BA), transformé en commission au printemps 2017, avait à cœur d'organiser une journée d'étude afin de poursuivre les objectifs qu'il s'était fixés lors de sa création en 2013. Ce réseau, né pour sortir nos bibliothèques d'archives de leur isolement, pour se faire connaître et reconnaître au sein de la profession, a grandi. Après avoir réalisé une charte documentaire en 2014 et un annuaire en 2015-2016, il restait à mettre en place une journée d'étude. Cet objectif a donc été atteint le 7 décembre 2017, avec plus de 50 participants.

Cette journée était placée sous le signe de la coopération entre bibliothèques, centres de documentation et musées : coopération des collections, des outils et des actions de valorisation. La coopération, particulièrement en vogue dans le milieu professionnel dès les années 1980-1990, est un thème qui demeure très actuel. La coopération est en effet une dynamique devenue incontournable y compris pour les BA. Avec en toile de fond des sujets sensibles et sous-jacents tels que la transversalité des métiers ainsi que la convergence entre les archives, les bibliothèques, la documentation et les musées qui restent à questionner.

A mi-chemin entre ombre et lumière, nos BA regardent le chemin parcouru depuis la création de leur réseau, et la route qui reste à emprunter : la voie des bibliothèques publiques. Nos BA ont le potentiel pour devenir les compagnes, timides ou téméraires !, des bibliothèques publiques et à ce titre envisager de coupler leur documentation. Joindre les domaines de l'étude et de la recherche avec les missions et intérêts de lecture publique, tel est le défi de nos structures. Nous devons être complémentaires pour un meilleur service public culturel, pour élargir nos publics et avoir une attitude transversale...

Les bibliothèques d'archives souhaitent faire partie du paysage des bibliothèques françaises. Longtemps affiliées à leurs seules institutions de rattachement, elles sont désireuses d'établir des collaborations avec les autres types de bibliothèques - bibliothèques municipales, universitaires, départementales - parce qu'aujourd'hui il paraît difficile de travailler les uns sans les autres. Elles ont la volonté de montrer comment leurs collections, leurs pratiques et leurs outils peuvent venir enrichir ceux des bibliothèques publiques et réciproquement, et de mettre ainsi en évidence une identité commune née de ces interactions.

Un premier pas vers les bibliothèques publiques

Avec cette journée professionnelle, nous avons souhaité faire officiellement le premier pas vis-à-vis des bibliothèques publiques, nous avons voulu leur faire signe et marcher dans leurs pas pour tenter la grande aventure collaborative !

La qualité des interventions et les exemples de partenariats ou de coopérations entre différentes institutions laissent penser que nous sommes sur le bon chemin pour un long trajet en réseau partagé...

Nous avons eu la chance d'être accueillis aux Archives nationales, au CARAN. Ghislain BRUNEL, Directeur des Publics aux AN, a introduit la journée en rappelant les partenariats entre les AN et l'AAF, et en précisant que la Bibliothèque des Archives nationales se trouve au sein du service des publics depuis 2013 afin qu'elle puisse précisément élargir et toucher davantage de publics. Par ailleurs, la conversion rétrospective du catalogue a permis un gain de visibilité auprès du public qui, désormais, a accès à ces ressources.

Alice GRIPPON, déléguée générale de l'Association des archivistes français, a souligné que la commission Bibliothèques d'archives répondait vraiment à un besoin et nous a remercié pour le travail mené. Le soutien de l'AAF dans nos projets est non seulement très appréciable mais vraiment indispensable.

Nous n'avons pas manqué, bien sûr, de remercier à notre tour ceux qui ont contribué à organiser cette journée d'étude, à œuvrer pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions. Nous avons beaucoup apprécié le fait que les intervenants sollicités n'aient pas douté de l'intérêt de venir présenter leurs travaux de réflexion, leurs apports documentaires, leur éclairage sur la notion de réseau et sur les enjeux de la coopération entre les bibliothèques : coopération au niveau des acquisitions et conservations partagées, ainsi qu'au niveau des actions de valorisation et de numérisation.

Du groupe métier à la Commission : définition et missions des BA

Pour débiter les interventions, deux membres de la Commission ont rappelé le contexte de la création de notre réseau et énuméré les principales missions d'une BA. Anne-Laurence HOSTIN, responsable de la bibliothèque des Archives départementales de l'Ardèche, s'est chargée de définir ce qu'est une BA, avec un rapide historique. Morgane ROBQUIN, responsable de la bibliothèque des Archives départementales de l'Oise a poursuivi son propos en abordant les thématiques et les typologies documentaires qu'on pouvait trouver dans nos structures.

La matinée a porté sur le partage des acquisitions pour des collections revisitées, et elle s'est articulée autour des problématiques liées à la mutualisation avec les différents acteurs des institutions de bibliothèques.

La mise en réseau : mode d'emploi !

Alexandre CHEVAILLIER, en charge de la bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, auteur du mémoire « *Les bibliothèques d'archives : s'inscrire dans un réseau de coopération culturelle* », avait donc toute sa place parmi les intervenants pour expliciter la nécessité des BA de coopérer avec les autres établissements culturels. Face à la situation budgétaire en baisse en matière culturelle, les bibliothèques publiques se doivent de réfléchir à la mutualisation, et d'autant plus les BA qui souffrent en sus d'un déficit en image. Son apport théorique invite donc les bibliothèques à concrétiser la mise en réseau, le rassemblement des professionnels. Plusieurs niveaux de coopération ont été présentés, avec une perméabilité variable entre les professionnels de chaque partenaire. Des exemples nancéiens et Meurthe-et-mosellans sont venus le plus souvent illustrer ses propos. Ont été évoqués entre autres, l'échange de ressources documentaires, la collaboration événementielle, les politiques d'acquisition et de conservation partagées en matière de travaux universitaires, la création d'un catalogue collectif ou d'une bibliothèque numérique collaborative, la fusion des services au sein d'une même architecture. Avec prudence, il précise toutefois qu'il convient de ne pas gommer les spécificités des métiers dans des fusions trop poussées.

Stéphane CHEVALIER, responsable de l'information-documentation, OCIM (Office de Coopération et d'Information Muséales à Dijon) a livré un retour d'expérience en exposant sa vision du processus de création d'un réseau : son réseau MUST, à la recherche d'une identité commune et technique, riche de plus de 300 membres, qui existe depuis 8 ans, regroupe des professionnels de l'information et de la documentation des musées, du

patrimoine et de la culture scientifique et technique. La construction d'un réseau d'après lui ne se fait pas sans difficulté, mais la satisfaction ensuite de le voir aboutir et fonctionner sur la durée est d'autant plus appréciée. Il a commenté sa méthodologie pour la mise en place du réseau, en partant tout d'abord des problèmes du quotidien : placer l'humain au centre du projet, édicter des règles de fonctionnement explicites et acceptées, créer l'identité collective (nom, logo, statut juridique), gagner la reconnaissance des décideurs et des tutelles, garantissent un socle solide. Il faut aussi se donner du temps pour solidifier la base du réseau, le construire par objectifs au moyen de multiples réunions. La finalité : améliorer le service public culturel, susciter de nouveaux publics. Il pose des questions nécessaires : « Que sont devenus nos métiers ? Sont-ils de plus en plus cloisonnés ? Quel est l'impact du numérique ? ». Il exprime sa vision de vouloir fusionner les métiers. Cette vision mériterait d'être développée et liée à la question de la fusion des professions, ou du maintien des spécificités de chacun. Une chose est sûre, quel que soit son établissement de tutelle, chaque bibliothécaire, archiviste ou documentaliste (musée y compris) est un professionnel de l'information et de la documentation.

La littérature en BA, choix d'une politique de fictions régionalistes

Une troisième intervention s'est penchée sur les choix opérés en littérature : la matinée a donc continué avec une nouvelle allocution d'Anne-Laurence HOSTIN (AD 07) qui a détaillé sa politique documentaire en matière de fictions régionalistes, à partir du contexte local particulier en Ardèche, sur lequel ne s'illustrent aucune bibliothèque de référence patrimoniale (BMC ou BMVR), ni aucun réseau de coopération entre bibliothèques publiques. En revanche la BD07 s'avère très influente depuis sa création dans les années 1980. À noter notamment l'opération Culture Bleue de la BD07 qui a représenté un travail conséquent auprès des EHPAD dans lesquels les fictions régionalistes remportent un beau succès. Reste que les BD et les BA travaillent différemment, les objectifs étant distincts. En effet, la BD désherbe très régulièrement pour renouveler les collections. Elle collecte, classe, conserve et communique pour la BA, garante de la mémoire littéraire du département. C'est en 2010 que la collaboration BD07-BA débute, la conjoncture ayant rapproché les deux institutions. En échange d'une licence de logiciel Aloès possédée par la BD07, la BA s'est chargée de la conservation du fonds local de référence (1982-2010) qui devenait trop lourd à conserver pour la première qu'il l'avait constituée. La BA a par ailleurs bénéficié d'un abonnement à Electre par l'intermédiaire de la BD07, et bientôt pourra profiter d'ORB. Les sites Internet de la BD07 et des AD07 permettent d'avoir des cotes BD07 et des cotes Archives : « Les archives apparaissent comme une localisation, un site d'un réseau ». Ce rapprochement n'évite pas quelques différences, notamment en termes d'indexation, la BD07 utilisant Blanc-Montmayeur et la BA Rameau. Il n'évite pas non plus quelques lacunes étant donné qu'il n'existe pas de cotation du fonds local : « La bibliothèque est un grand tout (pas de classement particulier) ». La collaboration rencontre ainsi des limites : absence de procédure formalisée, de process sur des acquisitions partagées et de budget commun. Mais force est de reconnaître que la bonne entente sur les pratiques permet de pallier ces absences.

Puis deux tables rondes, l'une consacrée aux collections, l'autre orientée sur les outils ont complété la première partie du programme de la journée.

Table ronde sur les collections : doublons, désherbage, dons et chartes

Gilles MASSET, responsable de la bibliothèque des Archives départementales de la Charente-Maritime, a exprimé les difficultés pour bâtir une collaboration entre BM, BA et autres bibliothèques patrimoniales, laquelle dépend pour une large part du périmètre documentaire de la BA. Sa bibliothèque de conservation et de recherche spécialisée en histoire a vu son catalogue validé par le CCFR pour y être intégré en totalité et est réceptrice de 630 publications périodiques issues du dépôt civique et patrimonial (artifice qui remplace les dépôts légal et administratif), auquel s'ajoute une soixantaine d'abonnements. Dans ces conditions, l'apport des dés herbages des BM est résiduel voire nul, leur offre documentaire en revues concernant l'histoire et ses sciences auxiliaires, étant très faible et essentiellement « grand public ». Cela étant, les BM de la région connaissent la spécificité de la BA : ainsi en 2011, lorsque la Médiathèque de Loudun (Vienne) fait don de 4 ml de 2 revues d'histoire, dont l'une quasiment sans lacune (1953-2006). C'est l'illustration qu'une collaboration est réalisable. S'agissant des ouvrages d'histoire ou d'auteurs locaux, plus nombreux en BM, l'intérêt pour la BA existe... à condition d'être patient et d'attendre le dés herbage. Les conditions sont différentes avec les BM nanties d'un fonds patrimonial local (4 en Charente-Maritime, la plus importante étant la BMVR de La Rochelle), proche ou identique à celui de la BA. C'est avec ces bibliothèques que cette dernière a des relations étroites, en veillant, dans la politique d'achats de livres anciens, à éviter toute concurrence qui s'avérerait coûteuse (en salle des ventes), à se consulter sur des ouvrages en vente sur catalogue, et en cherchant à éviter les doublons, sans se l'interdire parfois. Cette « concurrence », malgré tout, suscita au début (pas longtemps !) une incompréhension de la part du responsable du fonds ancien de la BMVR qui mettait en avant la rationalisation de l'utilisation de l'argent du contribuable. Gilles Masset, tout en reconnaissant que les doublons existent durablement avec ces fonds locaux, ne veut retenir que la complémentarité, une offre globale de service public dans une ville et un département universitaire. Ces 4 BM drainent naturellement les documents dés herbés par les bibliothèques de leur secteur ; il faut donc accepter que les besoins de la BMVR soient prioritaires sur ceux des Archives, ce qui ne permet pas le choix sur les collections récupérées. Pour clore sa présentation et ainsi répondre à la question : les doublons (quand il y en a) pour quoi faire ? Gilles Masset suggère qu'il faudrait d'abord pouvoir répondre à cette question : où se trouvent-ils, qui possède les doublons ? la BA, ou les fonds anciens des BM ? Sans trancher, il rappelle que tous ces fonds se sont avérés complémentaires quand Gallica, à partir de 2004, a fait appel aux institutions patrimoniales pour la numérisation des revues des sociétés savantes, en émettant avec humour l'hypothèse que dans cette opération, « pour la BnF, nous étions tous des doublons ! ».

Pour compléter sur ce sujet, Morgane ROBQUIN analyse le problème des doublons et du désherbage des bibliothèques publiques en prenant l'exemple des périodiques. Il existe des partenariats formalisés, notamment un Plan de Conservation Partagée (PCP). La rencontre des collègues permet de récupérer des numéros de périodiques. Elle confie toutefois que rencontrer les bibliothèques partenaires est un travail long mais indispensable. Le PCP est porté par le Centre Régional du Livre et de la Lecture (prochainement des Hauts-de-France). Une signature des conventions a eu lieu en 2014, et les premiers transferts en 2016. Ce PCP réunit des bibliothèques de lecture publique, des bibliothèques universitaires (Université de Picardie Jules Verne), des bibliothèques privées, et la BA. Des partenariats non formalisés demeurent pour les versements non réguliers : Médiathèque départementale (pour les documentaires et fictions locales), Préfecture de l'Oise (avec l'ancien DL), BM de l'Oise (pour les journaux locaux), Chambre de commerce et d'industrie, École d'ingénieur en agronomie et géologie (pour les journaux locaux, revues économiques locales lors des dés herbages). Il est vrai que la BA dépend beaucoup des calendriers très irréguliers de dés herbage des partenaires, mais force est de constater que cela permet d'enrichir considérablement ses collections.

Stéphane CHEVALIER intervient à nouveau afin de dispenser des conseils concrets pour créer une charte. La charte du réseau MUST est un document qui date de 6 ans et qui formalise toujours le partenariat entre les institutions. Il possède ses avantages et ses inconvénients. Aujourd'hui les inconvénients semblent primer et les stratégies de contournement sont multiples. Le partenariat et sa forme sont donc en cours de refonte. Le projet rassemble dix partenaires. Au départ deux possibilités s'étaient profilées : soit un seul document signé par tous (en cercle), soit une convention en étoile (une institution - OCIM - signe avec chacun des partenaires). Cette forme, plus individuelle, est la démarche qui a été retenue. Cependant, Stéphane Chevalier avoue qu'il faudrait désormais choisir la forme circulaire afin de donner plus de force et de résonance au réseau. Il souligne l'importance des droits et devoirs pour chacun des membres : c'est une charte déontologique pour la totalité des membres. Les éléments de rédaction de la convention ont porté sur la désignation des parties prenantes (deux acteurs seulement du fait de la structure en étoile), sur la déclaration de l'objet de l'entente (exercice périlleux car il convient de trouver des formulations à la fois précises pour que l'acteur sache ce qu'il peut faire, et des formulations suffisamment floues pour ne pas brider des projets futurs), sur la création d'un méta catalogue commun, sur l'engagement de l'OCIM à animer le réseau MUST et sur les principes de déontologie. De nombreux aspects sont réfléchis pour élaborer la charte : processus décisionnels, consensus ou vote formel, financement et moyens, propriété intellectuelle des éléments produits par le réseau, durée de la collaboration, tacite reconduction, suivi des dossiers. Et de conclure que cette charte, certes dépourvue de valeur juridique, possède néanmoins une fonction symbolique qui démontre l'existence, l'utilité et surtout la légitimité du réseau.

Sur ce sujet, Sabine SOUILLARD (AD Seine-Saint-Denis) a démontré également la nécessité de réaliser une charte dans son service, outil de travail au quotidien qui permet de formaliser les acquisitions et qui officialise la politique documentaire en direction des publics et des partenaires. Une charte possède surtout une valeur morale afin d'ancrer la politique documentaire. C'est à partir notamment des années 2000 que l'engouement pour la politique documentaire est étudiée et analysée dans les ouvrages de bibliothéconomie, à la lecture desquels entre autres formations, Sabine Souillard découvre la notion. A l'époque les BM se sont mises à produire de plus en plus de chartes d'acquisition ou des plans de développement des collections. Aujourd'hui, une charte d'acquisition, c'est un outil confirmé, devenu nécessaire au moins pour la transmission d'un bibliothécaire à un autre en cas de départ. Par ailleurs, les réductions budgétaires et la saturation des locaux posent avec acuité la question du désherbage et de la rationalisation des entrées documentaires y compris dans les BA. « Avec la politique documentaire, on officialise les acquisitions, on se positionne, on formalise des pratiques qui sont parfois déjà existantes ». Une charte est destinée à être rendue publique : elle peut être mise à la disposition des usagers en salle de lecture, distribuée aux partenaires, mise en ligne sur le site de l'institution). En termes de partenariats, il est intéressant de transmettre la charte des BA aux BM locales afin de réfléchir à une approche complémentaire. La charte doit pouvoir stipuler que les BA sont des bibliothèques publiques ! Elles agissent bien sûr dans un périmètre de recherche scientifique mais rien ne leur interdit de renouveler leurs publics sans les limiter aux universitaires. Et de prendre exemple sur les BMC, à la fois axées sur le patrimoine et sur la proximité des publics plus élargis. Autre exemple, celui des BU qui ont redoublé d'effort ces dernières années pour élargir leurs publics, à la fois attentives aux collections spécialisées et aux collections de loisir pour les étudiants et les autres publics. La charte doit par conséquent préciser les publics que la bibliothèque accueille et vise, les moyens humains et matériels, les partenaires formels ou informels, les budgets et les critères d'acquisition et de désherbage. Autre atout d'une charte, celui d'offrir un bilan des collections et d'envisager des perspectives nouvelles pour améliorer les acquisitions. C'est en somme un document qui se veut transparent et qui traduit les forces et les faiblesses de la bibliothèque.

Table ronde : Mutualisons nos outils, au service de la promotion de nos BA. SIGB commun et prêt : chronique d'un service inédit !

Céline LATIL, responsable du Centre de documentation Mac Val, nous a fait l'honneur de venir présenter la Commission Bibliothèques spécialisées de l'ABF. Nul doute que ce rapprochement entre l'AAF et l'ABF laisse augurer de belles collaborations entre les BA et les bibliothèques spécialisées publiques. La Commission des bibliothèques spécialisées de l'ABF a un an d'existence, tandis que l'ABF existe depuis 1906, et compte 3000 adhérents. C'est un lieu d'échange sur tous les sujets concernant tous les types de bibliothèques (leurs publics et leurs personnels). Elle organise des congrès annuels, des journées et des voyages d'étude, ainsi que des formations spécialisées. Elle publie des ouvrages (Médiathèmes, Revue Bibliothèques, Forum Agorabib). Et elle participe activement à l'IABD et travaille avec

l'IFLA et LIBER. Antérieurement, existait la commission "Bibliothèques d'Art". Puis cette commission s'est transformée en une commission "Bibliothèques Spécialisées". Elle est constituée par Sciences Po Bordeaux, la Bulac, le Château de Versailles, etc. La création de cette Commission s'explique par une ABF soucieuse de porter davantage la voix des bibliothèques de lecture publique ces dernières années, ce qui laissait peu de place et de résonance avec le quotidien des bibliothèques spécialisées, dont les thématiques étaient absentes des journées d'études. En 1999, le répertoire des bibliothèques spécialisées françaises recense 1296 établissements dont les structures sont très diverses et souvent très isolées. Des interrogations sont soulevées : comment faire venir du public avec moins de moyens ? Comment rompre l'isolement ? Comment travailler en réseau et mutualiser ? Les réponses viendront avec le temps. Pour l'heure, cette commission de l'ABF s'ouvre au travail en réseau avec la commission des BA, ce qui constitue déjà un progrès considérable.

La double allocution de Jannick LABATUT POUYLLAU, cheffe de service CORPUS, Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, et de Sandrine LATASTE, cheffe de projet au sein du même service départemental a servi à présenter le projet fédéré autour d'un nouveau système de gestion de bibliothèques : SIGB commun et portail fédéré au sein de la collectivité. Initialement le réseau documentaire départemental (dont la BA fait partie officiellement depuis 2009) est un réseau d'échanges et de pratiques entre les centres de documentation du Département. Le réseau a commencé à se réunir autour d'ateliers d'expression des besoins à partir de 2011, en décrivant chaque antenne documentaire avec ses missions, collections et outils en place. Le SIGB commun est né d'un besoin au regard des outils devenus obsolètes. Les références documentaires se retrouvent éparpillées dans plusieurs bases (silos) sans lien entre elles, la productivité dans le catalogage indexation est lacunaire et l'interaction avec les utilisateurs reste peu développée. Les objectifs du projet ont alors reposé sur l'harmonisation des langages (solution libre), sur la réduction des coûts de maintenance, sur le choix d'une solution libre partagée et repose dans la recherche d'une certaine autonomie dans l'administration fonctionnelle du système cible par rapport à la DSI et sur les imports de notices de la BnF. Ce projet s'est échelonné sur plusieurs années avec l'écriture d'un premier cahier des charges, mis à jour en 2015 (suite à une suspension du projet pour raison budgétaire et de priorité métier). En 2017, le réseau prépare un marché subséquent pour préciser les besoins en fonctionnalités sur la base de l'outil pmb (SIGB cible). Enfin, en 2018, le projet sera mis en œuvre. L'opportunité pour la BA sera de montrer ses collections dans un outil commun aux centres de documentation voisins, de les valoriser auprès des autres publics que son service d'archives. Et pourquoi pas de se diriger vers le prêt de certains documents récents, ce que permet l'outil PMB.

Pour poursuivre sur la thématique du prêt, question polémique en BA, Éric DELPECH, responsable de la bibliothèque des Archives départementales du Var, est venu nous expliquer sa démarche totalement inédite de prêt à domicile dans son service. Il est vrai que le prêt en BA a toujours été une question un peu taboue par rapport aux nombreux ouvrages patrimoniaux conservés. Pour autant, depuis 2015, la volonté d'Eric Delpech de

satisfaire le public a permis de mettre en place du prêt extérieur de certains ouvrages installés en salle de lecture. Ce prêt a d'ailleurs rencontré un vif succès. Depuis le 1^{er} septembre 2017, les chiffres sont encourageants (une centaine de prêts par mois) et force est de constater que rien n'a été égaré ni volé ! Avant de se lancer dans un tel projet, Eric Delpech est parti d'un constat : certaines collections étaient déjà en libre accès, mais la frustration des lecteurs qui feuilletaient des ouvrages en attendant leurs communications et qui ne pouvaient pas les amener chez eux pour les lire renvoyait une image négative de la bibliothèque. Bien sûr le prêt concerne uniquement les collections modernes, afin qu'un ouvrage soit facilement remplacé en cas de perte ou de vol. Les lecteurs peuvent donc s'inscrire et emprunter 3 ouvrages par mois. Et de noter que la date n'est jamais dépassée, les lecteurs sont satisfaits et disciplinés. Les moyens techniques pour lancer le prêt ont nécessité un nouvel SIGB (Orphée), une douchette, des codes à barre sur les documents, une banque d'accueil et une formation des permanents de salle au logiciel. Les documents sont commandés en double exemplaire : un en magasin et un en salle. Une cotation en Dewey sera peut-être envisagée par la suite afin de faciliter les modalités de présentation des documents en salle de lecture. Il convient de privilégier les nouveautés en salle de lecture, avec près de 2000 ouvrages, pour un budget d'acquisition annuel de 8500 € (hors abonnements). Prochain objectif pour la BA du Var : jeter le lecteur de microfilm ainsi que quelques ordinateurs et mettre en place des présentoirs à périodiques. À suivre...

L'après-midi a été consacrée à la mise en œuvre de la coopération culturelle pour une valorisation renforcée. Cinq thématiques ont été explorées : le plan de conservation partagée des périodiques, la coopération régionale, la numérisation des fonds locaux, le montage des actions culturelles et la coopération avec les musées. Ont donc été examinés des sujets plus complexes voire techniques dont les pratiques demeurent encore isolées à certains services de BA. Les exemples qui nous ont été présentés peuvent servir de guide à suivre, de projet à mener ou d'objectif à atteindre. C'est une preuve que les BA évoluent et peuvent travailler avec des acteurs collaborateurs de bibliothèques autres qu'archives : le SUDOC, les Centres de coopération régionale, Gallica BnF.

Participer au SUDOC, un outil catalogue incontournable

Véronique COMBY, responsable du Centre régional 26 du Système Universitaire de Documentation – Publications en Série (SUDOC-PS), Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne, est venue, avec sa collègue Alix MÉRAT de la bibliothèque Cujas, nous présenter la question des périodiques, une « bibliothèque à part » : le plan de conservation partagée des périodiques. Le SUDOC, héritier de catalogues collectifs tels que le CCN-PS, a été ouvert en 2000 et compte plus de 12 millions de notices. L'objectif premier du SUDOC-PS porte sur les publications périodiques afin d'établir un signalement exhaustif. Il est alimenté par un réseau de 3400 bibliothèques : 1400 bibliothèques déployées (BU) et 2000 non déployées (généralement non universitaires, spécialisées ou d'archives). Chaque bibliothèque est rattachée à un centre régional (CR) : 1 CR par académie en province, et 9 CR thématiques en

Île-de-France. Chaque CR signe avec l'ABES une convention triennale sur objectifs, autour de projets personnalisés. Chaque CR est chargé d'animer son réseau par des journées d'études permettant d'informer ou de former des membres. Comment participer au SUDOC ? Il suffit de contacter son Centre Régional et proposer des ensembles cohérents de collections périodiques. Les bibliothèques déployées travaillent directement dans la base. Les bibliothèques non déployées peuvent utiliser l'interface Colodus après une formation. Au début, c'est souvent le CR qui exemplarise la bibliothèque sur une notice, et c'est toujours le CR qui crée les notices bibliographiques absentes. En retour, la bibliothèque bénéficie de la fourniture de son catalogue dans différents formats gratuits (PDF, ou tabulé *après signature d'une convention de cession de données* ; dans ce cas, 1 gratuit par an, les autres payants, entre 30 à 280 euros). On peut également importer des notices SUDOC dans le catalogue. La bibliothèque bénéficie aussi d'une présence sur le CCFR car tous les mois, le CCFR récupère les notices du SUDOC. À savoir que pour les bibliothèques déployées, la participation au SUDOC devient payante (part fixe et part variable selon la taille de la bibliothèque et son activité). Périscope permet immédiatement de voir et comparer la complétude des collections de périodiques. *In fine*, le Sudoc est un outil dont les BA, lorsque ce n'est pas déjà fait, devront s'emparer largement vu les perspectives de valorisation qu'il permet.

PCP : conserver mieux, c'est conserver ensemble

Anne-Laurence HOSTIN (AD07) a expliqué ensuite concrètement son Plan de conservation partagée de la région Rhône-Alpes. Certaines bibliothèques n'ayant pas de réserve, la problématique de conservation des périodiques est donc devenue urgente. L'objectif repose sur la maîtrise et la rationalisation des coûts. Tri, élimination, désherbage, on veut conserver mais conserver c'est choisir, et la conservation partagée des périodiques implique de conserver mieux et ensemble. Un autre aspect est l'illusion de la numérisation qui parfois implique le pilonnage de la version papier, ce qui peut être une erreur. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARALD (Auvergne Rhône Alpes Livre et Lecture) très active a lancé en 2007 une enquête sur un plan de conservation partagée, sur le même modèle que celui conduit en Aquitaine : 38 bibliothèques ont répondu à l'appel de l'ARALD. Les AD se sont constituées en pôle de conservation et en 2008, ont organisé par corpus les collections. Les PCP concernent les titres de presse vivants. Une convention a été signée entre les établissements, sans enjeux financiers. Les AD de l'Ardèche se sont positionnées sur les thématiques d'histoire locale et de presse professionnelle des métiers du livre et des archives et la presse locale d'information générale. Les engagements de la convention incluent la conservation sans limite de temps, la complétude des documents, le signalement à l'ARALD en cas d'arrêt d'abonnement à un titre, la réalisation de copies papier ou numérique, la participation au plan de sauvegarde des titres anciens, le signalement des collections et leur état dans une base de données accessible au public (Colodus), la participation à la réunion annuelle. Ce PCP induit un partenariat avec le SUDOC-PS. Pour les collections anciennes, il est possible d'attribuer un ISSN en en faisant la demande au SUDOC, lequel crée *via* l'application CIDEMIS le numéro ISSN. La BA peut donc se faire valoir auprès des tutelles de faire partie de grands réservoirs bibliographiques en possédant certains titres très rares.

CRL, acteur et outil des BA

Alice ZUNINO, directrice adjointe en charge du patrimoine écrit et de la vie littéraire, au Centre régional du livre de Bourgogne, nous a démontré que les centres de coopération régionale (centre du livre) sont des acteurs incontournables et des alliés des BA. Le CRL Bourgogne est un outil au service des professionnels du livre et de partenaires institutionnels : DRAC et Conseil régional de Bourgogne-Franche Comté, recevant le soutien de la BnF sur des actions de numérisation du patrimoine écrit. Il représente un peu plus de 5 ETP, compte 150 membres et un conseil d'administration. Le CRL est un observateur privilégié, fort de sa position intermédiaire entre acteurs publics et privés du livre sur le territoire. Il offre une expertise qui permet de mettre en œuvre un accompagnement adapté sur la conservation et la valorisation du patrimoine écrit, sur l'organisation de manifestations littéraires, sur l'accompagnement des libraires et éditeurs. Il organise des journées d'étude et des formations ciblées par secteurs d'activité. Quelques exemples de PCP menés avec l'agence ont été évoqués : PCP datant des années 80 sur des collections de périodiques et de livres jeunesse et valorisation de ces ouvrages avec une commande faite à un artiste ; partenariat de numérisation avec la BnF ; opération "Patrimoine écrit en Bourgogne-Franche-Comté" pour sensibiliser le grand public. Le CRL communique sur les réseaux sociaux, il réalise une newsletter tous les 15 jours, établit des rapports de l'IGB, et met à disposition des annuaires des acteurs du livre ou des reportages vidéos. Les actions concernant les BA se traduisent par le développement d'un outil de signalement des documents d'intérêt local et régional, en 1995. À noter l'intérêt de la Coproduction CRL Bourgogne, BM de Dijon et Société des Annales de Bourgogne : plus de 30 000 références publiées sous format papier, qui ont été informatisées rien que pour la Société des Annales. Cette base compte plus de 120 000 références bibliographiques dont un grand nombre de publications en série. Aujourd'hui, on comptabilise 42 établissements partenaires, dont des BA. Il faut retenir, en outre, l'action concernant la numérisation en partenariat avec la BnF : il s'agit de constituer le corpus complémentaire de celui de la BnF pour enrichir Gallica. Des BA ont été sollicitées, notamment sur les groupements agricoles, apicoles, et viticoles. De quoi donner des idées de valorisation partenariale à nos bibliothèques d'archives.

Nos BA dans Gallica !

L'intervention d'Arnaud DHERMY, responsable de la Mission coopération régionale communication formation du département de la coopération à la Bibliothèque nationale de France, a révélé la présence importante des collections des BA dans Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF. Dès 1997, le projet sur les sociétés savantes a pu prendre appui sur des fonds homogènes et exhaustifs, puisque les AD étaient souvent les sièges de ces sociétés. Dès 2012, des répertoires locaux de type annuaire (AM de Marseille) et des thèmes pas encore couverts par la BnF (ANOM) continuent d'enrichir Gallica. Cette coopération existe sous deux formes : bilatérale (AD des Hautes-Alpes, AD de Gironde) ou

animée par une structure fédérative (CRL de Bourgogne). Il existe aussi une collaboration indirecte lorsque les BA versent dans le Sudoc, puisque celui-ci est lui-même versé dans le CCFR. Au-delà de la numérisation, le dépouillement des périodiques demeure une question à laquelle la BnF s'attaque aujourd'hui : s'il appartient encore aux BA d'apporter cette plus-value dans Gallica, à l'instar de la BA des AD de Charente-Maritime avec des bibliographies régionales, la BnF réfléchit à une manière de valoriser ce travail de fourni, sur le modèle de Persée : une journée d'étude sur la question du dépouillement aura lieu à la médiathèque d'agglomération de Montpellier à la rentrée 2018.

Des actions culturelles de terrain, entre partenariat et coopération

Les interventions se sont achevées avec des actions culturelles mises en place par différentes bibliothèques, comme l'organisation d'expositions ou des conférences.

Mathilde CHAUVIGNE, de la Bibliothèque départementale d'Indre-et-Loire (direction déléguée du livre et de la lecture publique, Département de la Touraine) a ainsi partagé plusieurs projets avec l'auditoire, en montrant tout l'intérêt que revêt la coopération, tant elle valorise les collections et permet aux publics de s'approprier leur culture lors de manifestations. Elle précise que les missions de formation de la BDP auprès des bibliothécaires du réseau ont été particulièrement réutilisées. Le projet avec les bibliothèques d'archives commence en 2015 avec pour objectif de susciter des débats d'actualités. Les professions de bibliothécaires et d'archivistes se sont rencontrées autour de lectures d'archives conservées aux AD sur les thèmes de « *Sexe, désir, amour : si on en parlait* », à partir d'un choix de lettres de Ménie Grégoire, une personnalité radiophonique abordant le thème de la sexualité sur les ondes ; « *L'exil* » fut un deuxième thème, grâce à la correspondance d'immigrantes polonaises, complétée par un petit fonds de lettres d'exilés espagnols. Le public a été au rendez-vous : 70 personnes dans le public de 5 petites bibliothèques rurales. Ces lectures, dont le succès a prouvé que les bibliothécaires n'ont pas forcément besoin d'être comédiens, ont réattribué au grand public une micro-histoire qui lui appartient, et qui avait basculé dans la recherche et le domaine universitaire.

D'autres exemples de coopération culturelle ont été exposés par Jean-François DUBOS, Chef du service bibliothèque au Service historique de la Défense (SHD), et Constance de COURREGES D'AGNOS, Officier de gendarmerie au service bibliothèque SHD. Ils ont à leur tour présenté leur service, implanté sur dix sites en France, et exposé les projets culturels de la bibliothèque qui date du XVII^{ème} siècle et travaille avec le service d'archives et non sous sa coupe. Son déploiement est atypique, autour de manuscrits, biographies, périodiques et bibliographies. Elle est constituée d'une bibliothèque de l'honnête homme et d'un fonds spécialisé en histoire militaire. Sa particularité réside aussi dans le fait que ses acteurs sont variés : civils, militaires, bibliothécaires et archivistes y officient. La commémoration de la

Première Guerre mondiale en 2014 offre l'occasion d'adopter une approche d'historien pour exploiter la thématique de la Croix de guerre. Cette action est portée par la bibliothèque, avec la création de vidéos. L'acquisition, grâce à un mécénat, d'un rouleau manuscrit de six mètres de long relatant une bataille menée par Louis XIV est un autre défi culturel. Le Musée de la Marine (à Paris et à Londres), le Musée de la Légion d'honneur et les Archives nationales pour le fonds de la Marine ont collaboré autour d'une exposition en 3D et de son itinérance numérique. Une autre exposition sur le règlement de la gendarmerie de la Grande Guerre a été adaptée d'une exposition du Musée de Melun : la bibliothèque du SHD s'est, lors de ce projet, sentie perçue surtout comme un prestataire. Elle a depuis appris à fixer les règles d'un partenariat plus cohérent. Dans l'ensemble, ces projets ont permis de développer des coopérations de manière très positive, d'augmenter la visibilité locale du service et de faire découvrir le SHD à un public de proximité. Jean-François DUBOS et Constance de COURREGES D'AGNOS ont ainsi mis en exergue des expositions collaboratives, en soulignant que l'entreprise est plus productive lorsque les acteurs travaillent véritablement en équipe.

Céline HEYTENS, anciennement archiviste-bibliothécaire au centre de conservation et de consultation du Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne, a également présenté des exemples coopératifs. Elle est intervenue sur l'accroissement et la valorisation des bibliothèques au sein des musées, eux-mêmes partenaires de bibliothèques publiques notamment municipales. Le musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne est une association pour la conservation des éléments provenant de la Résistance nationale. La saturation des espaces a amené un redéploiement de la bibliothèque de recherche et des travaux de rénovation. Les partenariats avec les bibliothèques publiques (BM, BU) existent sous forme de dons de collections formées pendant la Seconde Guerre mondiale. Une convention tripartite entre la BnF, le musée et la Fondation de la Résistance donne lieu à la numérisation concertée de 256 titres, notamment de presse clandestine. La mise en ligne sur Gallica met en lumière l'opération. Elle cite aussi un partenariat en 2011 avec deux bibliothèques municipales lyonnaises, La Part-Dieu et Jean-Macé, autour d'une exposition sur la Résistance traitée dans la bande dessinée, avec présentation de deux planches originales et un projet d'exposition avec la section jeunesse de la médiathèque d'Alfortville : exposition *Bulles d'histoire*, sur le traitement de l'histoire par la bande dessinée, plus particulièrement sur la Seconde Guerre mondiale et la Résistance. Une publication paraît : *Vivre libre ou mourir : 9 récits de Résistance*. Actuellement responsable du fonds d'archives contemporaines à la Bibliothèque Kandinsky (Centre Pompidou), Céline HEYTENS regrette que des services parfois géographiquement très proches ne travaillent pas toujours de concert. En effet, la bibliothèque Kandinsky et la BPI ne collaborent pas, malgré la proximité physique de leurs établissements.

Cette journée d'étude s'est clôturée par une visite de la bibliothèque historique et administrative des Archives nationales, installée dans l'hôtel de Breteuil. Guidés par nos hôtes, Sylvie Treille, Sylvie Le Goedic et le responsable, Philippe Nieto, nous remontons le temps dans les espaces de ce lieu surprenant...

En guise de conclusion

Entre singularité et diversité, nos BA se nomment et se présentent comme des partenaires, se préparent à s'exposer sans frontières

Au regard de l'ensemble des interventions portant sur les collections, les outils, la coopération et la valorisation, et la mise en lumière des exemples culturels foisonnants et souvent innovants, il convient de préciser que le partenariat et la coopération sont des notions employées souvent indifféremment mais qu'il convient sans doute de distinguer. Le partenariat se définissant par des actions jugées ponctuelles, et la coopération entre institutions étant jalonnée sur des parcours plus réguliers, de longue durée voire plus conventionnés. Cette distinction est à prendre en considération lorsque les BA souhaitent s'orienter vers des ententes culturelles afin de rompre leur isolement sans pour autant renoncer à leur singularité (des livres dans les archives), leur caractéristique première (à la fois administrative et historique), leur matériau documentaire (avec leur littérature grise), leur terreau sans frontière (finalement les BA, d'un département à un autre, se ressemblent dans leur identité patrimoniale et leurs préoccupations communes).

Tous nos remerciements vont à Christelle Sudreau-Fontaine, responsable de la bibliothèque des Archives départementales des Hauts-de-Seine, et à Anysia L'Hôtelier, responsable de la bibliothèque des Archives départementales du Calvados pour la précieuse prise de notes des interventions.

Et un grand merci à Sylvie Treille pour sa collaboration dans l'organisation matérielle de cette journée d'étude.

Rédacteurs :

Sabine Souillard, responsable de la bibliothèque des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis.

Annie Prunet, responsable de la bibliothèque des Archives communales de Marseille.

Alexandre Chevaillier, responsable de la bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

Corrections assurées par Anne-Laurence Hostin, responsable de la bibliothèque des Archives départementales de l'Ardèche et Gilles Masset, responsable de la bibliothèque des Archives départementales de Charente-Maritime.